

Votre structure agit dans le domaine de la culture

Prenez connaissance des adaptations mises en place par la Collectivité de Corse

✓ Des mesures spécifiques

Par dérogation au Règlement des Aides Culture, il est convenu :

- **Aides aux projets de création et de diffusion de spectacle :**

- qu'une deuxième "avance" de 30 % sera consentie sous réserve de la transmission d'un compte d'emploi de la première avance actant la consommation des 50 % versés et d'un bilan provisoire d'activités.

La diminution du nombre de représentations réalisées par rapport au nombre de représentation prévues ne modifiera pas le taux d'intervention de la Collectivité de Corse.

- **Aides aux structures culturelles (formation initiale, lieux, théâtre... y compris évènements, festivals ayant bien lieu..) :**

- que le solde de la subvention sera versé selon les modalités en vigueur dans le règlement d'aide - Culture (au prorata des dépenses engagées dans le cas où les dépenses réalisées seraient inférieures de plus de 15 % aux dépenses prévues).

- **Aides aux lieux de spectacles, aux lieux de de création, aux lieux de d'exposition**

- que la diminution du nombre de représentations, résidences, expositions réalisées par rapport au nombre de représentations, résidences, expositions prévues ne modifiera pas le taux d'intervention de la Collectivité de Corse.

- **Evènements et manifestations organisés par des associations qui seraient annulés :**

- que sur la base d'une analyse au cas par cas, l'aide versée pourra être égale à 100% des dépenses engagées dans la mesure où ces dépenses ne pourraient pas être remboursées par des mécanismes d'assurance et / ou compensées par d'autres recettes (indemnités, à valoir, autres subventions etc...) et éventuellement également après calcul du manque à gagner en matière de recettes par rapport à l'année précédente lorsque ces recettes participent principalement du fonctionnement courant de la structure.

✓ Des mesures générales qui s'appliquent aux associations du domaine culturel

Voir la rubrique Mesures Générales sur la plate-forme pour le descriptif détaillé

- Adaptation et assouplissement des règles de production des procès-verbaux d'assemblées générales adoptant les documents prévues par les différents règlements d'aide
- Adaptation et assouplissement des règles de production des comptes définitifs certifiés par les cabinets comptables dans le cadre des versements d'aides et d'instruction de nouvelles demandes
- Adaptation et assouplissement des règles de production des Rapports des commissaires aux comptes dans le cadre des versements d'aides et d'instruction de nouvelles demandes
- Prorogation de la durée de validité des aides

Votre structure agit dans le domaine de la culture

Vous souhaitez connaître les adaptations mises en place au niveau national?

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Covid-19-le-ministere-de-la-Culture-informe-et-ecoute-les-professionnels>

Les aides

- Artistes-auteurs : ils peuvent bénéficier du Fonds Solidarité National.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf

- Les mesures exceptionnelles de soutien aux intermittents et salariés du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire

https://www.culture.gouv.fr/content/download/266355/pdf_file/19032020_MC-MT-CP-mesures%20exceptionnelles%20de%20soutien.pdf?inLanguage=fr-FR

et aussi les informations de Pôle Emploi sur ce thème

https://www.pole-emploi.fr/spectacle/covid-19---mesures-exceptionnell/covid-19--mesures-exceptionnel-1.html?fbclid=IwAR0_kuNbVr_OGls81spY_1XQfuXX7971kTJstdfA4YWXXH-EQVVdik2M9kkI

- Le fonds de secours à la musique et aux variétés

<http://www.cnv.fr/covid-19-fonds-secours-musique-et-aux-varietes>

- Le plan d'urgence en faveur du secteur du livre

<https://centrenationaldulivre.fr/actualites/le-plan-d-urgence-du-cnlf-en-faveur-du-secteur-du-livre>

Les aides (suite)

- Les mesures de soutien exceptionnelles en faveur des arts plastiques

Le fonds d'urgence: une aide ponctuelle du Cnap pour les artistes-auteurs et les auteurs (galeries d'art, centres d'art labellisés et artistes-auteurs) : <https://www.cnap.fr/soutien-la-creation/fonds-durgence>

- Les mesures d'urgence en direction des entreprises, des auteurs et des indépendants des domaines du cinéma et de l'audiovisuel

https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/covid-19--information-du-cnc_1139648

- La mobilisation de l'IFCIC (Institut pour le financement du Cinéma et des Industries Culturelles)

<http://www.ifcic.fr/ifcic/actualites/l-ifcic-plus-que-jamais-mobilise-en-faveur-des-entreprises-des-secteurs-culturels-et-creatifs.html>

L'accompagnement

- Création d'une cellule d'accompagnement pour les festivals pour recenser les besoins et apporter une réponse adaptée à chaque situation : festivals-covid19@culture.gouv.fr

- Cellule d'écoute des professionnels de la culture avec les coordonnées d'interlocuteurs clés.

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Covid-19-le-ministere-de-la-Culture-informe-et-ecoute-les-professionnels>

- Foire aux questions à l'attention des employeurs culturels

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Employeurs-culturels-face-aux-impacts-de-la-crise-de-coronavirus>

